Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_12B-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

№ 000 12 B15

Séance du 12 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Objet : Signature de l'avenant de prolongation de la convention de partenariat « projet addiction précarité » entre la FAS et le CASVP (Maison-Relais Katherine Johnson)

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants.

Vu les délibérations n°20 du CA du 5 avril 2022 et n°19 du CA du 12 avril 2023.

Vu la convention de partenariat « Projet Addictions précarité : accompagner les conduites addictives pour l'insertion globale des personnes » CASVP Maison relais Katherine Johnson MSAAD5.

Vu l'avenant de prolongation du 17 avril 2023.

Vu le présent projet d'avenant à la convention.

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, relatif à la signature de l'avenant de prolongation de la convention de partenariat « projet addiction précarité » entre la FAS et le CASVP (Maison-Relais Katherine Johnson).

Délibère

Article 1 :

La directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant de prolongation de la convention de partenariat « projet addiction précarité » entre la FAS et le CASVP (Maison-Relais Katherine Johnson).

Article 2 :

La recette correspondante sera imputée au compte 748 88 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le
ID : 075-267500049-20231221-CA_2023_12_12B-DE

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

P/ La Présidente

Léa FILOCHE